



Règles du dé-confinement de la MDP

La Maison des provinces est ouverte uniquement pour les réunions
Le nombre d'occupants est limité à 15 personnes
Le port du masque est obligatoire jusqu'à son siège

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou une solution hydro-alcoolique,
se sécher les mains avec le papier des distributeurs et le jeter à la poubelle

Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser et éternuer, et le jeter aussitôt.

Tousser et éternuer dans son coude ou un mouchoir en papier jetable

Respecter le marquage au sol

Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni accolades ;
Distance physique d'au moins 1 mètre, ne pas déplacer les tables et les chaises
(Ne pas les ranger)

Une fois assis le port du masque n'est plus obligatoire

Désinfecter les dessus de table et les dossier de chaise avant votre départ
avec les lingettes mises à votre disposition, les réunir dans un sac poubelle

Que vous jetterez à votre départ dans les poubelles extérieures

Il en va de même pour les poubelles des sanitaires

Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection.
Les gants deviennent eux mêmes des vecteurs de transmission, le risque de
porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination
est donc égal voire supérieur.

Rester chez soi en cas de symptômes évocateur du COVID-19 (toux, difficultés
respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes
Graves, appeler le 15)

Le non respect de ces consignes entraînera l'exclusion immédiate
de la Maison des Provinces

Ceci pour votre santé et celle de vos amis !